

Le Temps

I. Le Temps. 1898-09-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 3 columns: Location (Paris, Seine et Seine-et-Oise, Départements, Union postale, Autres pays), Duration (Tris mois, 6 mois, 12 mois), and Price (francs).

Un numéro (départements) 20 centimes
Directeur politique : Adrien Hébrard
Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 3 columns: Location (Paris, Seine et Seine-et-Oise, Départements, Union postale, Autres pays), Duration (Tris mois, 6 mois, 12 mois), and Price (francs).

Un numéro (départements) 20 centimes
ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET C^e, 8, place de la Bourse
Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur tenue



BULLETIN DE L'ÉTRANGER

DEVANT KHARTOUM

Après treize ans, l'Angleterre se prépare à venger la mort de Gordon. Le destin fait bien les choses, et l'autre jour, quand l'armée anglo-égyptienne est arrivée à un point sur le Nil où les plus fortes lignes d'approche pouvaient...

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Madrid, 4 septembre, 9 h. 30. Le conseil des ministres a approuvé le projet de loi en un seul article, demandant aux Cortes l'autorisation de négocier un traité de paix. L'exposé des motifs, rédigé par les ministres des affaires étrangères et des travaux publics, explique comment les événements imposeront la signature du protocole à Washington, le 12 août, qui servira de base irréductible aux négociations de la commission mixte...

M. CAVAINAC ET LA REVISION

Les événements se précipitent. S'il pouvait y avoir un incident, plus déconcertant que l'arrestation d'un officier d'état-major pour crime de faux, ce serait la démission du ministre de la guerre. M. Cavaignac avait toutes les raisons du monde de rester à son poste, et il n'en avait aucune de le laisser à d'autres.

LA DÉMISSION DE M. CAVAINAC

(Dernières nouvelles) LA SITUATION M. Cavaignac, ministre de la guerre, a remis sa démission, hier soir, au président du conseil. On lira plus loin le texte de cette démission, avec l'indication complète des causes qui ont déterminé, et des circonstances qui ont motivé, son départ.

MENUS PROPOS

LE POSSIBLE ET LE RÉEL L'événement qui, depuis quatre jours, occupe tous les esprits au point, comme le dit un journal étranger que je lisais tout à l'heure, d'avoir refoulé au second plan la circulaire du comte Mouraviev elle-même, est fécond en enseignements de tous genres.

LA DEMANDE DE REVISION

Mme Alfred Dreyfus a adressé au ministre de la justice la nouvelle requête suivante : Monsieur le ministre, le 5 juillet, de vous remettre une requête en ce qui concerne l'usage du droit qui vous est conféré par la loi, et qui n'est conféré qu'à vous seul, de déférer à la Cour de cassation le jugement rendu, en violation de l'article 101 du Code de procédure civile, par votre collègue, Monsieur le procureur général, le 10 juillet 1892.

FEUILLETON DU Temps

DU 5 SEPTEMBRE 1893

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Aux Variétés, le Barbier de Séville de Rossini et l'Amour blanc, opéra-comique en un acte de M. Marius Lambert pour le théâtre de la Comédie-Française. L'Amour blanc, opéra-comique en un acte de M. Marius Lambert pour le théâtre de la Comédie-Française. L'Amour blanc, opéra-comique en un acte de M. Marius Lambert pour le théâtre de la Comédie-Française.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

une foule de gens qui seraient ravis de pouvoir entendre quelque part les aimables œuvres, dont le torrent a coulé sur la scène française, de Montigny et Grétry à Lécocq. On ne peut pas dire que le succès ait été grand, mais il n'est pas sans intérêt de constater que ces œuvres ont été jouées par des artistes de talent, et que le public a été intéressé par leur exécution.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Je suis allé cette semaine voir à la Comédie-Française l'Amour blanc, d'Emile Augier et le Procès de Marthe de Molière. C'était ce soir-là le triomphe de Cadet, car il jouait don Annibal et Mascarille. En règle générale, il vaudrait mieux qu'un même artiste ne remplit pas les mêmes rôles importants. Mais la Comédie-Française se trouve, beaucoup par sa faute, dans une position particulière.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Le soir de Cadet a été bon. Cadet a peut-être dans don Annibal plus d'outrance que je n'en souhaiterais. Mais après tout, don Annibal est un personnage fantaisiste, qui vient en droite ligne de la comédie italienne. On peut en rendre à son aise avec lui. Cadet, dans la scène célèbre de l'acte II, a souligné des tempêtes de rires. Je l'aime moins quand ce scribe, revenant à son naturel brutal, maltraite sa sœur de paroles.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il y a dans le Sous-Préfet de Buzoval de Gandillot, un domestique qui passe pour le sous-préfet, parce qu'il a revêtu l'habit de son maître; vous prenez ce sacré Théodore et vous trouvez moyen de le forcer, malgré lui, à s'habiller de la défrêture d'un sous-préfet, qui court tout le long de la pièce en robe de chambre.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il y a dans je ne sais plus quelle pièce du Palais-Royal un monsieur qui en enferme dans un armoire, pour le soustraire aux recherches d'un mari jaloux. Le mobilier est saisi par un huissier; l'armoire emportée et le monsieur, qui se trouve en prison, est libéré par le juge. C'est un comique qui se joue sur un ton de haute comédie.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est clair que l'Opéra-Comique de la place de la Bourse est obligé de laisser tout à fait à l'oubli le peu qui lui avait gardé encore de ce vieux répertoire; il lui faudra suivre l'orientation nouvelle qu'a prise la musique contemporaine. Je suis convaincu qu'il y a encore à Paris et dans mille autres lieux, comme dit la chanson...

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est permis à Thérèse de récompenser l'Amour blanc de M. Jost et Croze n'est pas méchant. Thérèse est la plus jolie veuve du pays. Elle est veuve, et parlant, elle a des idées; ayant des idées, elle a des soupçons. Elle a des soupçons, elle a des soupçons. Elle a des soupçons, elle a des soupçons.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est permis à Thérèse de récompenser l'Amour blanc de M. Jost et Croze n'est pas méchant. Thérèse est la plus jolie veuve du pays. Elle est veuve, et parlant, elle a des idées; ayant des idées, elle a des soupçons. Elle a des soupçons, elle a des soupçons.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est permis à Thérèse de récompenser l'Amour blanc de M. Jost et Croze n'est pas méchant. Thérèse est la plus jolie veuve du pays. Elle est veuve, et parlant, elle a des idées; ayant des idées, elle a des soupçons. Elle a des soupçons, elle a des soupçons.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est permis à Thérèse de récompenser l'Amour blanc de M. Jost et Croze n'est pas méchant. Thérèse est la plus jolie veuve du pays. Elle est veuve, et parlant, elle a des idées; ayant des idées, elle a des soupçons. Elle a des soupçons, elle a des soupçons.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est permis à Thérèse de récompenser l'Amour blanc de M. Jost et Croze n'est pas méchant. Thérèse est la plus jolie veuve du pays. Elle est veuve, et parlant, elle a des idées; ayant des idées, elle a des soupçons. Elle a des soupçons, elle a des soupçons.

